



Formulaire de demande d'attribution d'une aide à l'achat pour un vélo à assistance électrique (VAE) dans le cadre d'un achat groupé

OFFRE OUVERTE AUX PERSONNES RESIDANT SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE DE MOBILITE

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère sensibilise les habitants du territoire afin de les inciter à se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. Dans ce cadre, l'Agence a décidé de mettre en place un nouveau dispositif couplant une aide à l'achat pour l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique fournie par l'Agence et une réduction de prix du vélo permise par le vélociste dans le cadre d'un achat groupé. Une remise de 10 % sera effectuée sur le prix initial du VAE à partir de 5 vélos achetés chez le même vélociste. L'objectif est de permettre aux particuliers d'obtenir des réductions de prix intéressantes sur l'achat de leur Vélo à Assistance Electrique.

L'aide à l'achat s'adresse aux personnes habitant sur l'une de ces 3 intercommunalités : Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI).

L'aide à l'achat groupé permet d'appliquer une remise de 10 % sur le prix du vélo, à laquelle s'ajoute une aide à l'achat à hauteur de 25 % du coût du vélo, dans la limite de 250 €.

Parallèlement, la nouveauté de cette année est l'adhésion des bénéficiaires de l'aide à l'achat au **programme « bicy-coopérateurs »**. Ce programme est destiné à **connaître les déplacements des habitants à vélo** et à aider l'Agence de Mobilité à **développer des nouveaux services utiles à la promotion du vélo** sur le territoire. Ce programme rassemble un groupe d'usagers à vélo bénéficiaires de l'aide à l'achat et de l'achat groupé. Deux temps conviviaux sont prévus afin de pouvoir échanger sur la pratique du vélo dans le Nord-Isère.

Ne peuvent bénéficier de ce dispositif que les personnes :

- résidant sur le territoire de l'Agence de Mobilité
- s'engageant à utiliser leur VAE sur leurs trajets quotidiens
- suivant l'ensemble du programme « bicy-coopérateur » »

Le demandeur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Adresse email : _____

Modèle de vélo à assistance électrique souhaité : _____

Commune de votre lieu de travail : _____

Date

Signature



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr



Documents à fournir avec ce formulaire :

- ▶ le présent formulaire de demande de subvention dûment complété et signé
- ▶ la convention datée et signée, en deux exemplaires
- ▶ l'attestation sur l'honneur
- ▶ une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ou le dernier avertissement de la taxe d'habitation complet ou une quittance de loyer ou une facture EDF ou une facture d'opérateur téléphonique au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique
- ▶ une enveloppe marquée à votre adresse et timbrée (pour l'envoi du chèque d'aide à l'achat)

Engagement

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution du montant d'aide à l'achat.

Je m'engage à utiliser le vélo à assistance électrique de manière régulière, sur mes déplacements domicile-travail, ou domicile-achats de proximité, pendant au moins toute la durée de la convention, soit 3 ans.

Fait à Le / /

Signature



Agence de Mobilité Nord Isère

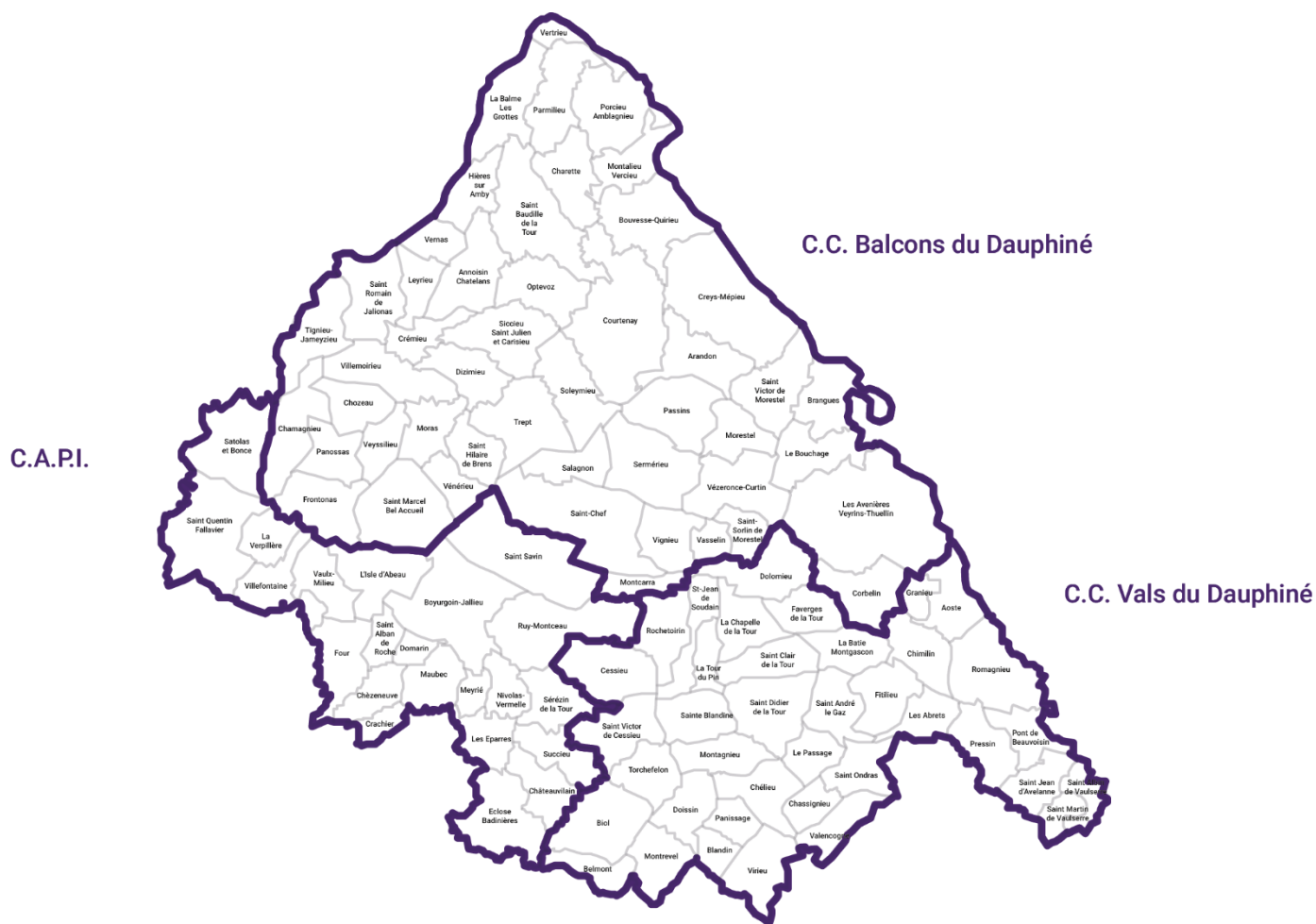
22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'**achat groupé** !





Carte 2017 des communes du Nord-Isère éligibles à l'aide à l'achat VAE par l'Agence de Mobilité du Nord-Isère



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à 250€ remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'achat groupé !





Convention relative à l'attribution d'une aide à l'achat aux acquéreurs d'un vélo à assistance électrique neuf dans le cadre d'un achat groupé

Entre

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère, association loi 1901 pour la promotion des mobilités alternatives à la voiture individuelle, domiciliée au 22 rue de l'hôtel de ville 38110 La Tour du Pin et représentée par M. Pascal N'KAOUA, président,

d'une part,

Et

Madame/Monsieur :

domicilié(e) :

ci-après nommé le « bénéficiaire »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de l'Agence de Mobilité du Nord-Isère et du bénéficiaire, liés à l'attribution d'une aide à l'achat ainsi que ses conditions d'octroi pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf à usage personnel, sur les trajets quotidiens. Cette convention définit également les conditions de la réduction du coût du vélo à assistance électrique permise par l'achat groupé.

Article 2 : Nombre, modèle et norme des vélos

Les vélos concernés par cette mesure sont des vélos à assistance électrique achetés chez un des trois vélocistes labellisés et dont la liste figure en annexe.

Les vélos à assistance électrique doivent respecter la norme française NF-R30-020 ou la norme européenne EN-14764. A savoir que :

- ▶ la puissance nominale du moteur ne doit pas dépasser les 250 Watts ;
- ▶ l'assistance délivrée par le moteur doit se couper au-delà de 25 km/h ;
- ▶ l'assistance ne doit se déclencher que si le cycliste pédale et doit impérativement se couper lorsque le pédalage s'arrête ou freine.

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère propose une aide à l'achat de VAE dans le cadre de la promotion de l'usage du vélo pour les déplacements locaux sur le territoire du Nord-Isère.

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi d'une subvention que pour l'achat d'un seul VAE urbain.

Les modèles VTT sont exclus de l'aide à l'achat.

Article 3 : Engagement de l'Agence de Mobilité du Nord-Isère

L'Agence de Mobilité du Nord-Isère, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 11 janvier 2017, verse au bénéficiaire une aide de 25 % du prix d'achat TTC du VAE neuf, dans la limite de 250 € par pièce.

L'engagement de l'Agence de Mobilité du Nord-Isère est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération.



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à 250€ remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'achat groupé !

Article 4 : Conditions du bénéfice de la réduction de l'achat groupé

Afin de bénéficier de l'aide à l'achat d'un VAE, le bénéficiaire doit accepter de rentrer dans le programme « bicy-coopérateur » en suivant ces étapes :

1/ Imprimer, remplir et signer toutes les pièces du formulaire de demande d'attribution d'une aide à l'achat pour un vélo à assistance électrique neuf dans le cadre d'un achat groupé et l'envoyer à l'Agence de Mobilité du Nord-Isère, 22 rue de l'hôtel de ville 38110 La Tour du Pin.

2/ Si la demande répond aux conditions d'attribution de l'aide à l'achat, le bénéficiaire reçoit par retour de mail et en l'absence d'adresse mail, par voie postale, une proposition d'entretien individuel avec l'Agence de Mobilité pour évaluer la compatibilité du projet d'achat de VAE de la personne dépositaire du dossier avec les orientations de l'Agence de Mobilité. L'entretien aura une durée de 30 minutes environ.

3/ A l'issue de l'entretien, l'Agence de Mobilité donne un avis favorable ou défavorable à la personne dépositaire du dossier concernant son intégration au programme « bicy-coopérateur ».

Si l'avis est favorable, l'Agence de Mobilité se garde un délai de 2 mois à compter du lancement de la campagne de communication pour réunir 5 « bicy-coopérateurs » afin de déclencher un achat groupé. Ce délai est prolongeable de quelques jours.

4/ Lorsque 5 bicy-coopérateurs sont réunis, l'Agence de Mobilité les contacte pour les informer du déclenchement de l'achat groupé. Les 5 bicy-coopérateurs du Nord-Isère envoient à l'Agence de Mobilité leur chèque d'arrhes de **250€ à l'ordre du vélociste.**

5/ Le bicy-coopérateur retire le vélo à assistance électrique chez le vélociste et lui remet un chèque à son ordre, dont le montant complète les arrhes afin d'arriver au montant total du vélo à assistance électrique après remise.

6/ Une fois l'acquisition du vélo à assistance électrique effectuée, le bicy-coopérateur dispose d'une période définie pour tester son vélo sur le territoire du Nord-Isère dans le cadre de ses déplacements utilitaires.

7/ 1 mois après le déclenchement de l'achat groupé, le groupe de « bicy-coopérateurs » est réuni par l'Agence de Mobilité pour un apéro-vélo. Cette rencontre conviviale doit permettre d'échanger sur les parcours à vélos des testeurs, sur la pratique du vélo, etc. Ce format sera utile pour aider l'Agence de Mobilité à définir de nouveaux services utiles à la promotion du vélo.

8/ 3 mois après le déclenchement de l'achat groupé, un nouvel apéro-vélo est organisé

9/ A l'issue de ce 2nd apéro-vélo, le bicy-coopérateur, après avoir suivi l'ensemble du programme peut envoyer sa facture à l'Agence de Mobilité qui lui renverra un chèque correspondant à 25 % du prix du vélo et à hauteur maximale de 250 €.

Conditions d'aide à l'achat :

- Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique majeure résidant sur le territoire de l'Agence de Mobilité du Nord-Isère.
- Dans le cas où le nombre minimal de personnes pour déclencher un achat groupé ne serait pas atteint dans un délai de deux mois, le bénéficiaire peut accepter, sur proposition de l'Agence, de basculer sur le dispositif d'aide à l'achat uniquement, dont le montant est de 25 % du prix du vélo à assistance électrique dans la limite de 250 €. Il pourra également indiquer son souhait d'abandonner le dispositif.
- **Le VAE devra impérativement être acheté chez un vendeur de vélos labellisé par l'Agence de Mobilité du Nord-Isère, dont la liste est disponible en annexe à ce document. Tout achat effectué chez un autre vendeur ne permettra pas de valider le dossier.**



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35

agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'**achat groupé** !

Article 5 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire devra envoyer un dossier complet comprenant toutes les pièces demandées, à savoir :

- ▶ le présent formulaire de demande de subvention dûment complété et signé
- ▶ la convention datée et signée, en deux exemplaires
- ▶ l'attestation sur l'honneur
- ▶ une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ou le dernier avertissement de la taxe d'habitation complet ou une quittance de loyer ou une facture EDF ou une facture d'opérateur téléphonique au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la facture du vélo à assistance électrique
- ▶ une enveloppe marquée et timbrée à votre adresse (pour l'envoi du chèque d'aide à l'achat)

Il pourra répondre aux éventuels questionnaires qui pourraient lui être adressés par l'Agence pendant la durée de vie de la convention. Ces questionnaires permettent à l'Agence d'évaluer l'effet de ce dispositif de subvention sur la pratique du vélo.

Article 6 : Durée de la convention

La convention entre en vigueur à compter de la signature par les deux parties de la présente, pour une durée de 3 ans.

Fait à..... Le..... en deux exemplaires,

Pour l'Agence de Mobilité du Nord-Isère

Pour le bénéficiaire



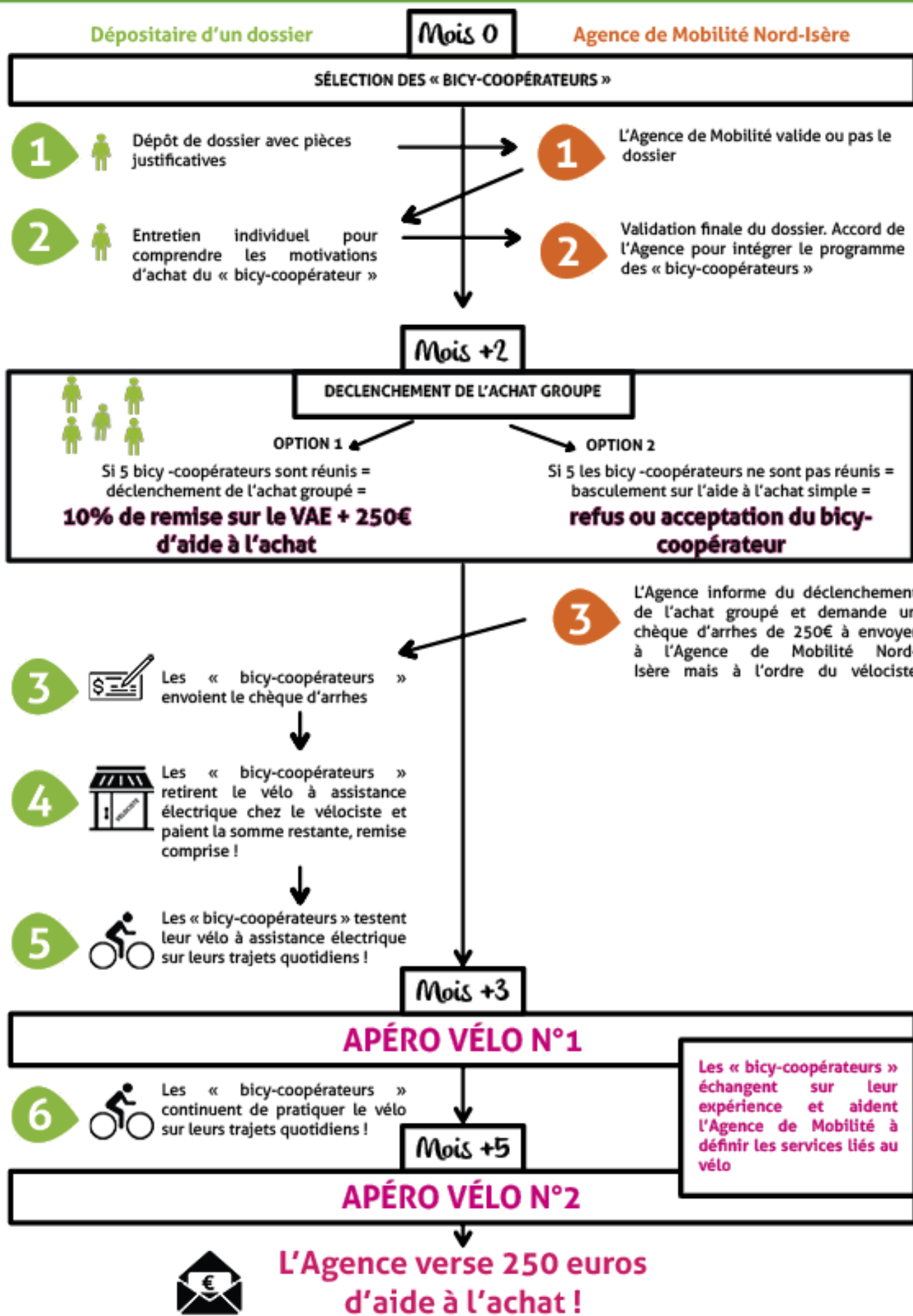
Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'**achat groupé** !



SCHEMA DU PROGRAMME BICY-COOPERATEUR & DE L'AIDE A L'ACHAT GROUPE DE VAE 2017





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nom

Prénom

Commune de résidence

Commune d'emploi

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (Nom, prénom).....

demeurant au (adresse).....atteste sur l'honneur faire l'acquisition d'un Vélo

à Assistance Electrique pour mes déplacements du quotidien.

Le trajet principal effectué à vélo est.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le.....

Signature



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'**achat groupé** !





Annexe – liste des vélocistes labellisés

Culture vélo Charancieu

Route de Grenoble, ZI Les Eplagnes
38490 CHARANCIEU (Les Abrets)
04 76 32 12 19
38charancieu@culturevelo.com

Espace Loisirs Cycles

17 avenue Alsace Lorraine
38110 LA TOUR DU PIN
04 74 83 35 65
espaceloisirs2@wanadoo.fr

SAS Bruno vélo

405 avenue de Savoie
38110 ST CLAIR DE LA TOUR
04 74 88 80 44
atelier@brunovelo.fr

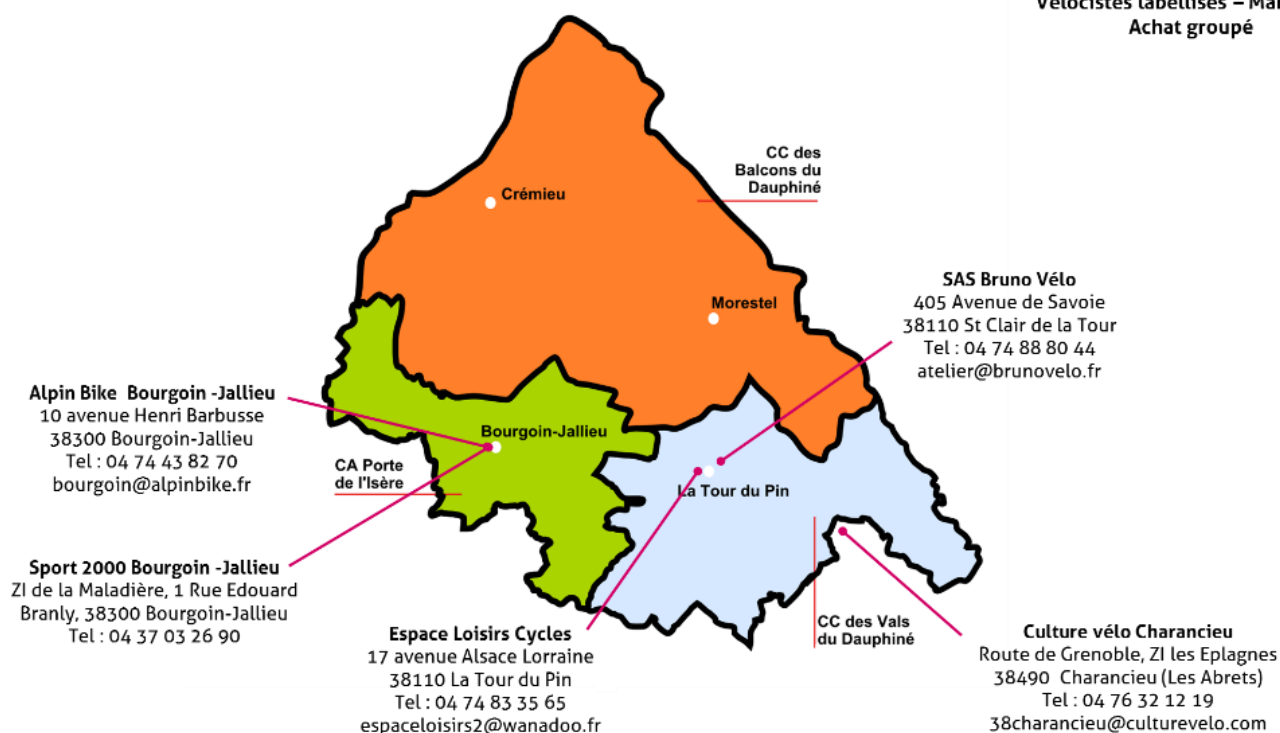
Sport 2000 Bourgoin -Jallieu

ZI de la Maladière, 1 Rue Edouard Branly
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tel : 04 37 03 26 90

Alpin Bike Bourgoin-Jallieu

10 Avenue Henri Barbusse
38300 BROUGOIN-JALLIEU
04 74 43 82 70
bourgoin@alpinbike.fr

Vélocistes labellisés – Mars 2017
Achat groupé



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à 250€ remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'achat groupé !





QUESTIONNAIRE MOBILITE

A remplir par l'utilisateur du Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Nom.....
Prénom

Adresse.....
Code Postal.....
Ville

Tel.....
Mail.....

Vous êtes : un homme une femme

Votre âge : - de 18 ans 18-34 ans 35-54 ans 55-64 ans 65 ans et +

Profession : Agriculteur Artisan, commerçant, chef d'entreprise Employé

Cadre, profession intellectuelle supérieure Profession intermédiaire

Ouvrier Retraité Sans activité professionnelle

Etudiant Lycéen Collégien



Vos trajets

Types de trajets prévus avec votre VAE :

Domicile/travail Domicile/études Domicile/achats Domicile/loisirs

Urbain Campagne

Actuel mode de déplacement, trajet domicile-travail (plusieurs réponses possibles) :

Voiture individuelle

2 roues motorisés

Covoiturage

Bus

Vélo

Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à 250€ remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'achat groupé !



- A pied Autres (rollers, trottinette...)

Combien de fois par semaine, en moyenne, votre VAE va-t-il remplacer votre mode de déplacement habituel, pour vos trajets domicile/travail ?

- 1 fois 2 fois 3 fois 4 fois 5 fois

Distance moyenne parcourue par trajet :

- 2 km à 5 km 5 km à 10 km 10 km à 15 km
 15 km à 20 km 20 km à 25 km Plus de 20 km

Dénivelés importants (côtes) : 0 à 1 2 et +

Quelle influence les conditions climatiques, vont-elles avoir sur l'utilisation de votre VAE ?

- Faible Moyenne Forte

Votre vélo

Lieux de stationnement de votre VAE (plusieurs réponses possibles) :

- Rue Garage personnel Garage à vélo
 Dans votre domicile Cour, cave...

Avez-vous prévu d'acheter un anti-vol ? Oui Non

Type : U**** Fixe (type mâchoire)*** Chaîne**
 Câble Blindé**** Articulé ** Simple*

Niveau de protection : **** Très bon*** Bon **Moyen * Faible

Avez-vous la possibilité de recharger votre batterie sur votre lieu de travail ? Oui Non

Auriez-vous acheté votre VAE sans le dispositif d'aide à l'achat ? Oui Non

Votre achat

Connaissez-vous l'Agence de Mobilité du Nord Isère ?

- Oui Non

Si oui, comment en avez-vous entendu parler ?

- Par des essais de vélo Par des animations dans mon entreprise
 Par un prêt de vélo à assistance électrique Par la presse, la radio
 Par des animations Autre, précisez :
 Par le bouche-à-oreille

Avez-vous déjà participé à des essais de vélo à assistance électrique ?

- Oui Non

A quelle occasion avez-vous essayé ?

- Par une animation dans ma commune Par une animation dans mon entreprise

Agence de Mobilité du Nord Isère
22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35

agence@mobilité-nord-isere.fr

Jusqu'à 250€ remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'achat groupé ! 

- Par un prêt de vélo à assistance électrique
- Lors d'un évènement
- Autre
- Chez un marchand de vélo
- Par des amis

Remarques et suggestions



Agence de Mobilité Nord Isère

22 rue de l'hôtel de ville
38110 La Tour-du-Pin
tél 04 74 96 79 35
agence@mobilite-nord-isere.fr

Jusqu'à **250€** remboursés pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ... et encore plus avec l'**achat groupé** !

